

Agrément Technique ATG avec Certification



ETANCHEITE DES OUVRAGES D'ART
ET DES TOITURES PARKINGS –
MEMBRANES BITUMINEUSES

DERBIGUM BRIDGE

Valable du 21/09/2015
au 20/09/2020

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53, B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

IMPERBEL s.a.
Bergensesteenweg, 32
BE - 1651 Lot
Tél : +32 2 334 87 00 - Fax. : +32 2 378 14 69
Site Internet : www.derbigum.com
Courriel : info@derbigum.com

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet 1

Le système d'étanchéité DERBIGUM BRIDGE est utilisé pour l'étanchéité de ponts, de toitures-parking et de rampes d'accès jusqu'à une pente de 15%. (Cette limitation de pente s'applique uniquement aux zones de circulation).

Ce système d'étanchéité se compose du vernis d'adhérence DERBIPRIMER GC et de la membrane DERBIGUM GC, disponible en épaisseurs de 4 et 5 mm.

Ces membranes sont appliquées par soudage à la flamme comme revêtement monocouche sur un support en béton ou un

1 Cet agrément a été accordé sur la base du guide d'agrément « Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules (version 2011) ».

support en béton réparé à l'aide d'un mortier de ragréage à base de liant hydraulique modifié ou non (PCC ou CC) ou réparé

La membrane est recouverte d'une couche de protection en :

- Classe A : asphalte coulé
- Classe B : béton bitumineux

à l'aide d'un mortier de ragréage à base de résines (PC). Les mortiers de ragréage doivent être conformes aux classes R3 ou R4 de la NBN EN 1504-3.

Tableau 1 – Domaine d'application DERBIGUM BRIDGE

Membrane	Classification ⁽¹⁾	Couches de protection ⁽²⁾⁽³⁾			
		Type	Flandre	Wallonie	Région bruxelloise
Derbigum GC 4	S ₂ (I)L(A, B)P ₇ M ₂ (15)	Asphalte coulé	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3
		Béton bitumineux	AB-3C	AC-10 Base 3	AC-10 Base 3
			AB-3D	AC-6,3 Base 3	AC-6,3 Base 3
Derbigum GC 5	S ₃ (I)L(A, B)P ₇ M ₂ (15)	Asphalte coulé	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3
		Béton bitumineux	AB-3C	AC-10 Base 3	AC-10 Base 3
			AB-3D	AC-6,3 Base 3	AC-6,3 Base 3

(1) Les définitions des différentes classes sont décrites à l'annexe A
(2) La composition de référence des couches de protection est décrite dans les normes EN 13108-1 et 13108-6
(3) Tout autre asphalte coulé ou béton bitumineux à squelette sableux dont les caractéristiques sont connues à l'avance et approuvées par le titulaire et qui est coulé dans des conditions d'épaisseur et de température identiques peut également être utilisé si D ≤ 10 mm.

Remarque

La classification P7 a été obtenue pour le système d'étanchéité muni de la couche de protection.

L'agrément porte sur les produits, leurs performances, leur durabilité et leur mise en œuvre, mais ne concerne pas la qualité de l'exécution.

3 Matériaux

3.1 Système d'étanchéité

3.1.1 DERBIGUM GC 4 et GC 5

Les membranes d'étanchéité sont obtenues par enrobage et recouvrement d'un voile de verre et d'un voile de polyester au moyen d'un mélange composé d'environ 2/3 de bitume et 1/3 de plastomères (polyoléfine atactique).

Des charges (fillers) sont ajoutées à ce mélange (15 % ± 5 %).

Les armatures se trouvent dans la moitié supérieure et le voile de verre est visible sur la face supérieure de la membrane.

Les caractéristiques nominales des membranes DERBIGUM GC 4 et GC 5 et les caractéristiques des matériaux de base sont présentées respectivement aux tableaux 2 et 3.

3.1.2 Vernis d'adhérence DERBIPRIMER GC

Vernis bitumineux dilué au solvant organique utilisé pour l'imprégnation à froid de supports et servant de couche d'accrochage.

Le vernis d'adhérence est conditionné dans des bidons de 4 et 20 l. Sur demande, il peut être conditionné en d'autres volumes, jusqu'à 1000 l.

Les autres caractéristiques du vernis d'adhérence sont données au tableau 4.

3.2 Autres matériaux

Couche de protection de l'étanchéité

Les couches de protection définies sont présentées au tableau 1.

Tableau 2 – Caractéristiques des membranes

Caractéristiques	DERBIGUM GC4	DERBIGUM GC 5
Épaisseur [mm]	4,0 ± 5 %	5,0 ± 5 %
Poids du rouleau [kg]	35 ± 2	44 ± 2
Longueur [m]	≥ 7,27	≥ 7,27
Largeur [m]	≥ 1,100	≥ 1,100
Finition face supérieure [g/m ²]	Craie ≤ 25	Craie ≤ 25
Finition face inférieure [g/m ²]	Talc 150 ± 25	Talc 150 ± 25
Masse surfacique [kg/m ²]	4,50 ± 10 %	5,60 ± 10 %
Résistance à la traction maximum [N/50 mm] Longitudinale Transversale		1200 ± 20 % 1200 ± 20 %
Allongement à la rupture [%] en cas de résistance à la traction maximum Longitudinale Transversale		50 ± 15 % abs 50 ± 15 % abs
Analyse des composants		Connue de l'organisme de certification
Spectre IR		Connu de l'organisme de certification

En fonction d'exigences spécifiques, les membranes DERBIGUM GC4 et GC5 peuvent être fabriquées dans d'autres longueurs. Les longueurs maximums possibles s'élèvent à 150 m (DERBIGUM GC4) et 120 m (DERBIGUM GC5).

Tableau 3 – Caractéristiques des matériaux de base

Armature sur la face supérieure	Type Masse surfacique [g/m ²]	Voile de verre 55 ± 15 %
Armature intérieure	Type Masse surfacique [g/m ²]	Voile polyester non tissé (fils continus) 250 ± 15 %
Masse d'enrobage	Température de ramollissement Anneau et Bille [°C] Souplesse à basse température [°C]	≥ 140 ≤ -15
Couche de finition côté supérieur	Type	Craie
Couche de finition côté inférieur	Type	Talc

Tableau 4 – Identification du vernis d'adhérence – DERBIPRIMER GC

Caractéristiques	Méthode d'essai	Critères UBAtc Guide d'agrément G0001	Critères fabricant et tolérances	Valeurs C mesurées
Masse volumique [g/cm³]	NBN EN ISO 2811	-	0,90 ± 3%	X
Teneur en matière sèche [%]	NBN EN ISO 3251	-	52 ± 5% rel	X
Viscosité à 25° C [mPa.s]	Procédure interne	-	36 – 54	X
Durée de séchage [h]	NBN EN ISO 9117-3	-	≤ 3	X
Spectre infrarouge	NBN EN 1767	Correspondance des bandes d'absorption		X
X Vérifié et conforme				

4 Fabrication et commercialisation

Les membranes DERBIGUM GC sont fabriquées par la firme IMPERBEL s.a., Parc Industriel à BE-1360 Perwez.

Afin de faciliter la traçabilité, le numéro du mélange est frappé sur la face supérieure des membranes, à 5 cm de chaque côté longitudinal, environ tous les mètres.

Par ailleurs, pour faciliter la pose, deux lisières ont été appliquées sur la face inférieure, à 10 cm du bord. La membrane est conditionnée en rouleaux sur palettes, sous un film rétractable.

Le vernis d'adhérence DERBIPRIMER GC est fabriqué dans l'usine d'IMPERBEL s.a. à B-1651 Lot et est stocké dans des bidons de 4 et 20 litres. Sur demande, il peut être conditionné en d'autres volumes, jusqu'à 1000 l.

La firme IMPERBEL s.a. assure la commercialisation des produits.

La pose est réalisée par des entreprises agréées par IMPERBEL s.a.

5 Mise en œuvre

5.1 Stockage des matériaux

- Les rouleaux doivent être stockés et transportés en position verticale.
- Le sol de l'entrepôt doit être sec, régulier et exempt d'objets pointus.
- Le vernis d'adhérence est stocké dans un local parfaitement aéré.

5.2 Préparation du support

Pour l'application du système d'étanchéité adhérent, le support est décapé de manière à lui conférer les propriétés suivantes.

5.2.1 Propreté et humidité

Le support doit répondre aux spécifications définies aux paragraphes 4.4.1.3.1 et 4.4.1.3.2 du code de bonne pratique du CRR (A83/12), aux points K.9.1.2.2.2 et K.9.1.2.2.4 du CCT Qualiroutes et au point H9-8.1.4.1 du SB250.

5.2.2 Planéité

Le support doit présenter une planéité telle que définie au paragraphe 4.4.1.3.4 du code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.2 du CCT

Qualiroutes et au point H9-8.3.2.1 du SB250. Le support doit répondre aux spécifications définies aux paragraphes 4.4.1.3.1 et 4.4.1.3.2 du code de bonne pratique du CRR (A83/12), aux points K.9.1.2.2.2 et K.9.1.2.2.4 du CCT Qualiroutes et au point H9-8.10.3.1 du SB250.

5.2.3 Texture

Le support doit présenter une texture telle que définie au paragraphe 4.4.1.3.4 du code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.2 du CCT Qualiroutes et au point H 9-8.1.3.1 du SB250. La hauteur des aspérités et des différences de niveau ne peut pas dépasser l'épaisseur d (en mm) de la masse présente sous l'armature de la membrane bitumineuse. Les creux abrupts ne peuvent pas dépasser 3 mm. La texture de la surface PMT (mm) doit être comprise entre 0.25 et 0.25d.

Si la texture ne répond pas à ces conditions, il y a lieu de la retravailler conformément au paragraphe 3.4.3 du code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point N.1.3 du CCT Qualiroutes et au point H9-8.1.3.1 du SB250.

5.2.4 Adhérence

Le béton du support doit présenter une adhérence minimum d'1,5 N/mm² (NBN EN 1542).

Une adhérence comprise entre 1,0 MPa et 1,5 MPa est acceptable si la rupture se situe dans la masse du support.

Si cette adhérence n'est pas atteinte, il y a lieu d'éliminer les couches altérées au nettoyeur haute pression.

5.2.5 Fissures

L'ouverture des fissures ne peut pas dépasser 0,3 mm. Si cette valeur est dépassée, il convient de traiter la fissure.

5.2.6 Utilisation d'un bouche-pores

Afin de réduire le risque de cloquage, il peut être requis d'imprégner le support au moyen d'un bouche-pores (généralement des résines). Ce bouche-pores constitue, avec le béton ou le mortier, un réseau rigide continu empêchant l'air confiné sous le bouche-pores de se disperser vers le haut.

5.3 Exécution du système d'étanchéité

5.3.1 Application du vernis d'adhérence

Le vernis d'adhérence est appliqué à la brosse, au rouleau ou au pistolet sur un support sec et propre préalablement préparé conformément au § 5.2. Au besoin, le système de pompe airless SPRAYGUN peut être utilisé.

Le vernis peut également être appliqué à l'aide d'un racloir, à condition de brosser la surface pour éliminer l'excédent de produit.

La quantité appliquée varie entre 150 et 300 g/m², selon la porosité du support. Le support doit être entièrement recouvert.

L'application sera interrompue :

- Par une température ambiante inférieure à - 5 °C. Cependant, si le travail devait être réalisé par une température inférieure à - 5 °C, il y a lieu de prendre des mesures particulières, à déterminer au cas par cas avec le fabricant et le maître d'ouvrage.
- Lorsque des conditions hygrothermiques risquent d'entraîner de la condensation.

Le délai minimum avant la pose de la membrane s'élève à 3 heures. Le vernis doit par ailleurs être sec au toucher.

5.3.2 Pose de la membrane d'étanchéité

Généralités :

- Les membranes d'étanchéité sont collées en adhérence totale et sans tension.
- En cas de pluie, de neige et de brouillard épais et lorsque la température est inférieure à -5 °C, il y a lieu d'arrêter la pose.
- Quand la température de l'air est inférieure à - 5 °C, la pose éventuelle ne peut intervenir qu'avec l'accord du fabricant et du maître d'ouvrage et moyennant des mesures de précaution particulières.

Pose :

- Les rouleaux sont déroulés et alignés conformément aux paragraphes § 4.4.1 et 4.4.2 du code de bonne pratique du CRR (A83/12).
- Les membranes sont fixées au chalumeau conformément au § 4.4.2.2. du code de bonne pratique du CRR (A83/12).
- Lorsque des zones non adhérentes sont décelées, il convient de les ouvrir et de les fixer à nouveau au chalumeau. Dans ce cas, il y a lieu d'appliquer une nouvelle membrane sur la zone découpée.

5.3.3 Exécution des joints

Le recouvrement des lés s'établit à 100 mm au minimum dans le sens longitudinal et 150 mm au minimum dans le sens transversal.

La jonction se fait toujours par soudage à la flamme sur toute la largeur du recouvrement, lequel est ensuite soigneusement comprimé conformément au § 4.4.2.2.4 du code de bonne pratique du CRR (A83/12).

Il y a lieu d'éviter toute remontée du liant. L'écoulement du liant ne peut pas dépasser 10 mm. Si, lors de la pose d'une couche de protection dans de l'asphalte coulé, le liant risque de remonter, il est nécessaire d'appliquer sur le recouvrement une bande adhésive d'environ 100 mm de largeur.

5.3.4 Détails de l'étanchéité

Les relevés, les raccords aux avaloirs, les joints de dilatation etc. seront réalisés dans les règles de l'art et conformément aux recommandations reprises dans la partie B du code de bonne pratique du CRR (A83/12), au point K.9.1.2.2.5 du CCT Qualiroutes et au point H9-8.1.2 du SB250.

5.4 Exécution de la couche de protection

Les couches de protection GAB-D/MA-6,3 et AB-3D/AC-6,3 base3 présentent une épaisseur de 30 mm ± 5 mm. Elles sont posées en adhérence totale, conformément au chapitre 5 du code de bonne pratique du CRR (A83/12). La couche de protection AB-3C/AC-10 base3 présente une épaisseur de 40 ± 5 mm. Elle est également posée en adhérence totale, conformément au chapitre 5 du code précité.

La température de pose de l'asphalte coulé est déterminée sur la base du tableau 5.2 du § 5.4.1.1 du code de bonne pratique du CRR (A83/12).

6 Performances

Le tableau 5 ci-après présente les caractéristiques déterminées dans un laboratoire externe dans le cadre de l'agrément ainsi que les références des procédures d'essai. Le tableau comprend également les critères d'acceptation de l'UBAtc asbl et/ou les valeurs nominales du fabricant.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés dans le cadre de l'agrément.

Les résultats des essais réalisés en laboratoire ne découlent pas d'interprétations statistiques et ne sont pas garantis. Seuls les critères du fabricant et/ou de l'agrément sont garantis.

La pratique a démontré que si l'adhérence de la membrane bitumineuse au béton répond aux critères, c'est également le cas de mortiers de ragréage de types CC, PCC ou PC conformes aux classes R3 et R4 de la NBN EN 1504-3.

7 Conditionnement

Membrane : en rouleaux de 10,00 m (Derbigum GC4) et 7,27 m (Derbigum GC5). Sur demande, les membranes peuvent être fabriquées dans d'autres longueurs. Les longueurs maximums disponibles s'élèvent à 150 m (Derbigum GC4) et 120 m (Derbigum GC5).

Les rouleaux sont entourés de 3 bandes adhésives :

- Une bande blanche comportant des logos
- Une bande bleue ou rouge reprenant des dimensions
- Une bande d'une couleur conforme au produit, reprenant la dénomination du produit

Les rouleaux sont posés sur une palette. Chaque palette comporte une étiquette mentionnant les informations suivantes :

- le numéro de lot
- le code du produit
- la dénomination du produit
- les dimensions et le nombre de rouleaux
- le marquage CE
- la description du produit
- le code-barres

Vernis d'adhérence : en bidons de 4 et 20 l. Sur demande, il peut être conditionné en d'autres volumes, jusqu'à 1000 l.

Tableau 5 - Valeurs nominales, critères d'acceptation et résultats des essais réalisés en laboratoire

Produit -Système - Assemblage	Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères du guide d'agrément G0001(1)	Critères du fabricant et tolérances (1)	Valeurs mesurées (2)
Lés (Derbigum Bridge)	Défaut d'aspect	NBN EN 1850-1	Pas de défauts établis	-	X
	Tolérance de rectitude [mm/10m] Longueur [m] Largeur [m]	NBN EN 1848-1	≤ 20 L et l \geq valeur- limite du fabricant	- - -	X
	Épaisseur GC 4 [mm]	NBN EN 1849-1	MDV $\pm 5\%$	4,0	X
	Épaisseur GC 5 [mm]	NBN EN 1849-1	MDV $\pm 5\%$	5,0	X
	Épaisseur sous l'armature GC 4 [mm]	G0001 (2011) §6.5	$\geq 2,0 (S_2)$	-	X
	Épaisseur sous l'armature GC 5 [mm]	G0001 (2011) §6.5	$\geq 3,0 (S_3)$	-	X
	Absorption d'eau [%]	NBN EN 14223	$\leq 1,0$	-	X
	Résistance à la traction (rupture du polyester) [N/50 mm] - Sens longitudinal - Sens transversal	NBN EN 12311- 1	MDV $\pm 20\%$	1200 1200	X X
	Allongement (rupture du polyester) [%] - Sens longitudinal - Sens transversal	NBN EN 12311- 1	MDV $\pm 15\%$ abs	50 50	X X
	Résistance à la traction (rupture du voile de verre) [N/50 mm] - Sens longitudinal - Sens transversal	NBN EN 12311- 1	MDV $\pm 20\%$	740 640	X X
	Allongement (rupture du voile de verre) [%] - Sens longitudinal - Sens transversal	NBN EN 12311- 1	MDV $\pm 15\%$ abs	17 17	X X
	Souplesse à basse température [°C]	NBN EN 1109	≤ -6	≤ -15	X
	Résistance au fluage par température élevée [°C]	NBN EN 1110	≥ 120	≥ 140	X
	Stabilité dimensionnelle à 80 °C [%] - Sens longitudinal - Sens transversal	NBN EN 1107-1	$\geq -0,5$ $\geq -0,5$	$\geq -0,2$ $\geq -0,2$	X X
	Stabilité dimensionnelle à 160 °C [%]	NBN EN 14695 - Annexe B	\geq MLV	$\geq -0,4$	X
	Étanchéité à l'eau (sans traitement préalable)	NBN EN 14694	Étanche à l'eau	-	X
	Réaction en cas de vieillessement thermique	NBN EN 1296- 12 semaines à 70 °C			
	Souplesse à basse température [°C]	NBN EN 1109	≤ 0	-	X
	Résistance au fluage par température élevée [°C]	NBN EN 1110	≥ 110	-	X

Produit –Système - Assemblage	Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères du guide d'agrément G0001(1)	Critères du fabricant et tolérances (1)	Valeurs mesurées (2)
Support classe I - étanchéité	Adhérence en traction perpendiculaire (N/mm ²) – support classe 1 5 °C 15 °C 23 °C 30 °C 40 °C	NBN EN 13596	- - ≥ 0,4 (0,3) - -	-	(3) (3) X (3) (3)
	Manoeuvres de véhicules 40 °C (support classe I)	G0001 (2011) §6.17	Pas de détachement, de fissures, de perforations ni de compressions supérieures à la moitié de l'épaisseur de l'étanchéité	-	X
Étanchéité - protection	Résistance au compactage	NBN EN 14692	Étanche à l'eau	-	X
	Comportement en cas d'application de la protection de classe A	NBN EN 14693	Inclusions ≤ 6 étendue des taches noires ≤ 50% diminution de l'épaisseur ≤ 1 mm	-	X
	Stabilité au fluage du système d'étanchéité lors de la pose de la protection (classe A) – pente > 6%	G0001 (2011) §6.21	Glissement armature < 10 mm Δe < 10 (30) %	-	X
Support classe I – étanchéité – couche de protection de classe A	Adhérence en traction perpendiculaire [N/mm ²]	NBN EN 13596	≥ 0,4 (0,3)	-	X
	Résistance au cisaillement [N/mm ²]	NBN EN 13653	≥ 0,1	-	X
	Compatibilité avec le vieillessement thermique [C]	NBN EN 14691	> 100%	-	X
	Pontage de fissures à -10 °C	NBN EN 14224	Étanche à l'eau	-	X
	Résistance au poinçonnement dynamique sous lestage – après l'essai : Étanchéité à l'eau Adhérence [N/mm ²]	G0001 (2011) §6.26	Étanche à l'eau ≥ 0,4 (0,3)	-	X
Support classe I – étanchéité – couche de protection de classe B	Adhérence en traction perpendiculaire [N/mm ²]	NBN EN 13596	≥ 0,4 (0,3)	-	X
	Résistance au cisaillement [N/mm ²]	NBN EN 13653	≥ 0,1	-	X
	Compatibilité avec le vieillessement thermique [%]	NBN EN 14691	>100	-	X
	Souplesse à basse t° [°C]	NBN EN 1109	≤ valeur déclarée par le fabricant	-	X
	Résistance au fluage par température élevée [°C]	NBN EN 1110	≥ valeur déclarée par le fabricant	-	X
(1) Les pourcentages sont exprimés en valeur relative de la valeur nominale ; les chiffres entre parenthèses donnent la valeur individuelle minimum ou maximum					
(2) X = testé ou évalué et conforme au critère					
(3) Testé et résultats disponibles dans le dossier technique					

8 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA_{tc}, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA_{tc}, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA_{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA_{tc}.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2106) et du délai de validité.
- I.** L'UBA_{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "AFDICHTING KUNSTWERKEN", accordé le 24 septembre 2012.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 21 septembre 2015.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Peter Wouters, directeur


Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



Annexe A

Classification des systèmes d'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules.

Une classification des systèmes d'étanchéité, composée d'une série de 5 lettres SLPMI, a été établie en fonction de la nature des supports et des couches de protection et selon les résultats obtenus lors de certains essais.

La classification **SLPMI** (**S** pour support – Substrate, **L** pour couche de protection – Protective Layer, **P** pour résistance au poinçonnement – Puncture resistance, **M** pour piégeage de l'humidité – Moisture trapping, **I** pour pente – Inclination) est une classification des systèmes d'étanchéité.

Le symbole **S** :

- Est affecté d'un symbole numérique (en indice) représentant l'épaisseur nominale en mm du liant de surface sous l'armature d, soit 2, 3 ou 4.

Les exigences de quelques caractéristiques dépendent de d, conformément au tableau ci-dessous.

Épaisseur du liant sous l'armature [mm]	≥ 2,0	≥ 3,0	≥ 4,0
Aspérités et différences de niveau [mm]	≤ 2	≤ 3	≤ 4
Texture de la surface PMT [mm] ¹⁾	≤ 0,50	≤ 0,75	≤ 1,00

¹⁾ Mesuré conformément à la NBN EN 13036-1

- Est suivi d'un ou plusieurs chiffres romains entre parenthèses, désignant les supports avec lesquels l'étanchéité est compatible :

I : béton

II : matériau d'isolation thermique de classe D

III : autres à définir

Le symbole **L** est suivi d'une ou plusieurs lettres, désignant la nature des couches de protection avec lesquels l'étanchéité est compatible.

A : asphalte coulé

B : béton bitumineux

C, D, E : autres à définir

Ø : sans couche de protection

Le symbole **P** est affecté du symbole numérique en indice :

5: l'étanchéité n'est pas accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t ;

6: l'étanchéité est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t ;

7: l'étanchéité est accessible aux véhicules de chantier et résiste à l'action directe d'un lestage (ponts ferroviaires)

NOTE : Par « véhicules de chantier », on entend uniquement les véhicules nécessaires à la pose de la couche de protection.

Le symbole **M** est affecté du symbole numérique :

1: l'étanchéité est susceptible de piéger de l'humidité (ne répond pas aux critères de l'essai de bullage de l'asphalte coulé)

2: l'étanchéité ne piège pas l'humidité.

Le symbole **I** est suivi d'un chiffre entre parenthèses indiquant la pente maximale admissible (comprise entre 6 % et 15 %).

REMARQUE

Cette classification peut être complétée en cas de propriétés particulières du système d'étanchéité. À titre d'exemple, citons :

- Compatibilité avec des supports humides
-

EXEMPLE

S₂(I)L(A)P₇M₂(6)

signifie que le système d'étanchéité :

- peut être appliqué sur des supports de classe I dont les aspérités, les escaliers et la structure de la surface PMT répondent aux tolérances applicables aux membranes comportant 2 mm de liant sous l'armature
- Est protégé par la couche de protection de classe A
- N'est pas accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 T, mais résiste à l'action directe d'un lestage pour autant qu'il comporte une couche de protection
- Ne retient pas l'humidité
- peut être appliqué sur des supports présentant une pente maximum de 6 %.